
Centre national
de la musique



L'affiliation au CNM

Guide pour remplir le formulaire de demande en ligne

À savoir :

L'affiliation au Centre national de la musique est une démarche en ligne accessible à partir de la plateforme monespacepro.cnm.fr.

Elle est à renouveler tous les ans et vise à contrôler la régularité de l'entreprise en termes de droit du travail, d'obligations fiscales et sociales et à collecter des données à visée d'observation. Cette démarche permet le dépôt de demandes auprès des programmes d'aides financières. Elle n'est pas obligatoire dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt.

Le délai de traitement d'un dossier de demande ou de renouvellement d'affiliation est de 20 jours ouvrés.

Avant tout, nous vous recommandons :

- **d'utiliser de préférence Google Chrome comme navigateur**
- **de supprimer les données de navigations.**

Pour cela, ouvrez Chrome puis :

- 1- en haut à droite cliquez sur les trois points pour faire apparaître le menu et sur « Supprimer les données de navigation »
- 2 - cochez les cases face à « Cookies et autres données de site » et « Images et fichiers en cache ».
- 3 - cliquez sur « Effacer les données »

➔ [Informations générales sur l'affiliation](#)

1 **L'affiliation d'une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)**

- ➔ [L'accès au formulaire d'affiliation \(première fois et renouvellement\)](#)
- ➔ [Le formulaire de demande – personne morale](#)
- ➔ [Préparer l'affiliation au CNM – données à renseigner](#)
- ➔ [Préparer l'affiliation au CNM – pièces justificatives 1/4](#)
- ➔ [Préparer l'affiliation au CNM – pièces justificatives 2/4](#)
- ➔ [Préparer l'affiliation au CNM – pièces justificatives 3/4](#)
- ➔ [Préparer l'affiliation au CNM – pièces justificatives 4/4](#)

2 **L'affiliation d'une personne physique (auteur, autrice, compositeur, compositrice)**

- ➔ [L'accès au formulaire d'affiliation](#)
- ➔ [Le formulaire de demande – personne physique](#)

- ➔ [La notification d'affiliation](#)



Comment ?

En ligne depuis la plateforme monespacepro.cnm.fr



Combien ça coûte ?

Gratuit

(hors coût de formation à la lutte contre les VHSS demandé en n+1 pour toute personne morale et entrepreneur individuel, consulter les [modalités](#) de prise en charge).



Pourquoi ?

Pour le CNM

- ➔ Contrôler la régularité de l'entreprise en termes de droit du travail et de ses obligations fiscales et sociales ;
- ➔ Recueillir des données à visée d'observation du secteur.

Pour les personnes ou structures porteuses de projets

- ➔ Déposer une demande auprès des programmes d'aides financières du CNM

L'affiliation est à renouveler tous les ans. Elle n'est pas obligatoire dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt.

Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)

Première affiliation et renouvellement

The screenshot shows the 'Mon Espace Pro' interface. On the left is a navigation menu with items like 'Tableau de bord', 'Informations administratives', 'Taxe', 'Affiliation', 'Aides', 'Crédits d'impôt', and 'Paiement & remboursement'. The main content area is titled 'BIENVENUE SUR L'ESPACE PRO : Etablissement' and features a section for 'AFFILIATION'. A callout box with a yellow border and arrow points to a dark blue button labeled 'S'affilier au CNM'. The text inside the callout box reads: 'Le formulaire de demande d'affiliation est identique pour une première affiliation ou un renouvellement. Cliquer sur « S'affilier au CNM » pour y accéder et suivre les étapes.' Below the callout, there is a link 'En savoir plus ->' and a hand cursor icon pointing at the 'S'affilier au CNM' button.

Afin de faciliter le remplissage du formulaire d'affiliation, il est conseillé de préparer ces informations :

- ➔ Le n° de Siret ou RNA ;
- ➔ Le code INSEE et APE ;
- ➔ La date de création de l'établissement ;
- ➔ Un contact administratif, pour les échanges liés à l'affiliation ;
- ➔ N° de licence en cas d'activité dans le champ du spectacle vivant ;
- ➔ Les données d'emploi CDI, CDD, CDDU et comptables.

Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)

Un formulaire en 4 étapes



Chaque étape est composée de plusieurs volets avec des informations à renseigner, à tout moment, vous pouvez mettre la demande d'affiliation en attente.

 Je confirme les informations

 Je confirme les informations

Tous les volets se terminent par un bouton « Je confirme les informations ». Il devient cliquable lorsque tous les champs et pièces obligatoires (*) sont complétés.

✓ Informations sur l'établissement
Ce volet est confirmé

Une coche verte s'affiche une fois le volet confirmé.

À noter : les activités renseignées dans le formulaire de demande d'affiliation conditionnent certaines données et pièces justificatives.

Ex : Si vous déclarez une activité de spectacle vivant, la ou les licences d'entrepreneur de spectacle correspondant doivent être renseignées et valides au moment de l'envoi de la demande.

Une fois la demande d'affiliation envoyée, un accusé de réception vous est adressé dès le lendemain depuis la messagerie de votre espace professionnel.

Le service affiliation traite les demandes d'affiliation par ordre d'arrivée et sous 20 jours ouvrés.

Si la demande est incomplète, un message de relance vous est envoyé dans la messagerie de votre espace professionnel.

Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)

Selon la forme juridique de votre établissement, les pièces justificatives suivantes vous seront demandées :

	Association	Société commerciale	Entrepreneur individuel	Collectivité territoriale	Établissement public
Parution au journal officiel (création)	X				
Récépissé de déclaration en préfecture (si changement d'adresse du siège social depuis la création)	Si applicable				
Kbis ou extrait INPI de moins de 3 mois		X			Si applicable
Avis INSEE SIRENE de moins de 3 mois			X		X
Liste des membres au C.A. avec rôle de chacun (Président, Trésorier,...)	X				
PV d'élection Maire ou Président (si changement de représentant légal)				Si applicable	
Statuts					Si applicable
Liasse fiscale / bilan, compte de résultat (ou bilan simplifié) n-1 et n-2	X	X	X		Si applicable
Compte de gestion ou compte administratif n-1 et n-2				X	Si applicable
Attestation de fin de formation VHSS (année n+1) <i>Pour toute question à ce sujet, consulter cette page du site du CNM</i>	X	X	X	X	X

Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.) exerçant une activité impliquant l'emploi de personnel :

Fournir les attestations de paiement auprès des organismes sociaux (Urssaf, Audiens, France Travail, Guso)

Vous employez du personnel de manière permanente, vous devrez fournir une attestation de vigilance **Urssaf de moins de 6 mois.**

Vous employez du personnel intermittent, vous devrez fournir

- ➔ une attestation de vigilance de **l'Urssaf de moins de 6 mois ;**
- ➔ une attestation de cotisations **Audiens de moins de 6 mois** mentionnant votre souscription à un contrat à la caisse des congés spectacles ;
- ➔ une attestation de compte à jour de vos déclarations et paiements à **France Travail** services Cinéma spectacles de moins de 6 mois ;

ou

- ➔ une attestation de compte à jour du **Guso de moins de 6 mois.**

Si votre établissement n'est pas employeur, vous devrez fournir **une attestation sur l'honneur de non-cotisation aux organismes sociaux en expliquant la raison** (l'établissement n'embauche pas de personnel salarié de manière permanente ou en intermittence).

Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)

L'attestation de vigilance Urssaf – téléchargeable depuis votre compte Urssaf employeur



Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF RHONE-ALPES
6 rue du 19 MARS 1962
69691 VENISSIEUX CEDEX

Nous contacter
Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tél: 3957

Références
N°SIREN

Page 1/2

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

L'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renoncement au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
La Directrice, Frédérique MINY



Article L243-15 du code de la Sécurité sociale.

Code de Sécurité

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MET / 06/07/2014 modification à la demande - URSSAF.fr - 1/04/2016



Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L243-15 du code de la Sécurité sociale 3/2

Code de Sécurité

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 0 salariés,
- pour une masse salariale de 0 euros,
- au titre du mois de octobre 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIREN

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renoncement au recouvrement des éventuelles créances contractées.

Le Directeur sousigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2024.

La Directrice, Frédérique MINY



* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2009 lorsque votre entreprise y est soumise. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)

Les attestations Guso et Audiens, téléchargeables depuis votre compte employeur / France Travail services cinéma spectacle, en téléphonant au 3995, taper 99 (à la place du département)




Les services du GUSO pour gagner du temps ...
WWW.GUSO.FR
 Si vous souhaitez nous contacter
 0 810 863 342 Service 0,05 € l'appel + prix appel

Chavanod, le 25/11/2024

Références à rappeler
 N° affiliation :
 N° SIRET :
 Concerne :

Objet : **Attestation de compte à jour**

Madame, Monsieur,

Nous attestons, sous réserve que l'ensemble des spectacles ait fait l'objet d'une déclaration, qu'à ce jour l'employeur susvisé a réglé au Guso la totalité de ses cotisations et contributions sociales pour les contrats de travail du

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La présente attestation est établie sur demande de l'employeur pour servir et valoir ce que de droit.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Guso

Guso - TSA 72039 - 92891 NANTERRE CEDEX 9




Références à rappeler : Chavanod, le 9 décembre 2024
 SIRET :
 Concerne :

Objet : **Attestation de compte à jour de vos déclarations et paiements**

Madame, Monsieur,

Nous attestons, sous réserve de contrôle ultérieur, qu'à ce jour l'établissement susvisé est à jour de ses obligations de déclarations et de paiements relatives aux contributions d'assurance chômage et cotisations AGS auprès de France Travail services Cinéma spectacle, jusqu'à la date du 31/10/2024.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La présente attestation est établie sur demande de l'employeur pour servir et valoir ce que de droit au regard des articles L. 243-15 du code de la sécurité sociale et R. 143-7 du code de la commande publique.

La Directrice de France Travail services
 Catherine Adnot-Mallet

France Travail services Centre de recouvrement Cinéma spectacle
 TSA 30100 92891 Nanterre Cedex 9
 3995 Service gratuit + prix appel (taper 99 et choix 2) E-mail : nousecriteur@francetravail.net
 du lundi au mercredi de 9h à 17h, le jeudi de 9h à 13h et le vendredi de 9h à 16h



74 rue Jean Bleuzen
 92170 Vanves
 0 173 173 932
www.audiens.org

Références à rappeler :
 N° de dossier :
 Téléphone :

ATTESTATION DE COTISATIONS

Je, soussignée, atteste que l'entreprise :

- Raison sociale :
- Adresse :
- Numéro de Siret :

a souscrit :

- un contrat Retraite complémentaire Audiens
- un contrat prévoyance auprès d'Audiens santé prévoyance
- un contrat à la Caisse des congés spectacles

et qu'elle est à jour des cotisations exigibles au 30/09/2024, sous réserve de la vérification comptable ultérieure ainsi que des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agric-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Vanves, le 15/11/2024
 Jessica PRUNIER
 La responsable

Pour une personne physique (auteur, autrice, compositeur, compositrice)

Première affiliation et renouvellement



The screenshot shows the 'Mon Espace Pro' interface for a user named 'NOM Prénom'. The left sidebar contains navigation options: Tableau de bord, Informations administratives, Taxe, Affiliation, Aides, Crédits d'impôt, and Paiement & remboursement. The main content area is titled 'BIENVENUE SUR L'ESPACE PRO : NOM Prénom' and features an 'AFFILIATION' section. A light blue box contains the heading 'S'affilier ou renouveler son affiliation au CNM' and a paragraph of text explaining the process. A 'S'affilier au CNM' button is highlighted with a hand cursor icon. In the top right corner, there are buttons for 'Nouveau message' and 'NOM/Prénom', and a link for 'En savoir plus'.

BIENVENUE SUR L'ESPACE PRO : NOM Prénom

AFFILIATION

S'affilier ou renouveler son affiliation au CNM

L'affiliation au Centre national de la musique est une démarche en ligne gratuite. Elle est à renouveler tous les ans. Pour les personnes morales, elle vise à contrôler la régularité de la structure en termes de ses obligations fiscales et sociales. Cette démarche permet le dépôt de demandes auprès des programmes d'aides financières. Elle n'est pas obligatoire dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt. Le délai de traitement d'un dossier de demande ou de renouvellement d'affiliation est de 20 jours ouvrés.

[En savoir plus →](#)

[S'affilier au CNM](#)

La première demande d'affiliation se fait automatiquement lors de la validation de la demande d'accès à l'espace professionnel de personne physique.

Pour le renouvellement, cliquer sur « S'affilier au CNM » pour y accéder et suivre les étapes.

Pour une personne physique (auteur, autrice, compositeur, compositrice)

Un formulaire en 1 étape – 4 volets

L'affiliation pour les personnes physiques s'adresse aux auteur, autrice, compositeur, compositrice. Elle permet notamment de déposer un dossier de demande de bourse.

La première demande d'affiliation se fait automatiquement lors de la validation de la demande d'accès à l'espace professionnel de personne physique.

Lors du renouvellement de l'affiliation, un formulaire composé de 4 volets doit être complété et envoyé depuis l'espace professionnel.

Tous les volets se terminent par un bouton « Je confirme les informations ». Il devient cliquable lorsque tous les champs et pièces obligatoires (*) sont complétés. Une coche verte s'affiche une fois le volet confirmé.

À tout moment, vous pouvez mettre la demande d'affiliation en attente.

Une fois la demande d'affiliation envoyée, un accusé de réception vous est adressé dès le lendemain depuis la messagerie de votre espace professionnel.

Le service affiliation traite les demandes d'affiliation par ordre d'arrivée et sous 20 jours ouvrés.

À noter : Le formulaire de demande de renouvellement d'affiliation est disponible dans votre espace professionnel trois mois avant la date d'anniversaire de l'affiliation.

Si votre affiliation n'est pas renouvelée avant la date d'anniversaire, votre espace professionnel sera désaffilié.



NOTIFICATION D'AFFILIATION

Le CNM est chargé de la perception et de la gestion de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés et d'une mission générale d'encouragement au spectacle vivant dans le secteur des variétés, tel que défini par la réglementation relative à la taxe sur les spectacles de variétés [Loi de Finances Rectificative n°2003 -1312 du 30/12/03].

75013 PARIS

VOS CONTACTS

T 01 83 75 26 79 (14h-17h)

E affiliation@cnm.fr

Retrouvez votre espace privé sur www.cnm.fr

CNM - Service affiliation
151-157 avenue de France 75013 Paris

Paris, le 18/01/2024

Madame, Monsieur

Nous attestons de l'affiliation au CNM jusqu'au **28 janvier 2025** de la structure afin de faire valoir ce que de droit.

Toute entreprise affiliée a l'obligation permanente d'informer spontanément le CNM de tout fait et/ou acte juridique la concernant, et notamment de ceux qui ont une incidence sur les conditions d'affiliation.

Le service affiliation du CNM

VOS RÉFÉRENCES

N°CNM : |

Code d'activation : |

Raison sociale : |

Siège social : |

75013 PARIS

Représentant légal : |

N° de SIRET : |

Centre national de la musique
151-157 avenue de France
75013 Paris

T - 01 83 75 26 00
W - www.cnm.fr

Etablissement Public industriel et commercial, sous tutelle du Ministère de la Culture
immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris n° 582 539 786 00047
Code APE 9002Z - TVA Intracommunautaire n° FR05 882539786

Page 1 sur 1

Une fois votre dossier de demande d'affiliation validé, une notification d'affiliation vous est adressée par mail, elle est téléchargeable depuis l'espace professionnel de votre établissement, rubrique « affiliation ».

Informations d'affiliation

Statut :	Date de fin d'affiliation :	
Affilié	30/01/2025	
Date de première affiliation :	Date de renouvellement de l'affiliation :	
30/01/2002	30/10/2024	

Attestation d'affiliation



↓

Finaliser la demande d'affiliation

Annuler la demande d'affiliation

Motifs de refus d'affiliation ou de désaffiliation

- Vous n'exercez pas votre activité en lien avec la musique et les variétés ;
- Votre établissement n'êtes pas établi fiscalement en France ;
- Vous n'avez pas répondu aux relances du service affiliation du CNM dans un délai de 1 mois (cf. Règlement Général des Aides du CNM);
- Si la structure ou la personne méconnaît une des conditions générales d'accès aux aides section 1 du règlement général des aides (téléchargeable sur le site du cnm).

À noter : l'affiliation au CNM est valable un an. Le formulaire de demande de renouvellement d'affiliation est disponible dans votre espace professionnel trois mois avant la date d'anniversaire de l'affiliation de votre établissement.

Si votre affiliation n'est pas renouvelée avant la date d'anniversaire, votre établissement sera désaffilié.

Est-ce que ma demande d'affiliation ou de renouvellement d'affiliation est annulée si je n'ai pas fourni tous les documents nécessaires au bon traitement de ma demande ?

Au moment du traitement de votre demande d'affiliation ou de renouvellement d'affiliation (compter 20 jours ouvrés de traitement à partir de la date d'envoi de votre dossier), le service affiliation n'annule votre dossier mais vous envoie un message de relance directement dans votre espace professionnel en vous demandant de le compléter. Sans retour de votre part dans les délais indiqués, le service affiliation sera contraint d'annuler votre dossier.

Mon établissement doit être affilié avant 20 jours ouvrés. Est-ce possible de passer mon dossier de demande d'affiliation ou de renouvellement d'affiliation en priorité ?

Pour des raisons d'équité entre tous les dossiers reçus, le service affiliation ne sera pas en capacité de traiter quelconque dossier de demande d'affiliation ou de renouvellement d'affiliation en priorité.

J'ai une question concernant la formation de lutte contre les VHSS (auprès de quel organisme me former, qui doit se former au sein de ma structure, etc.), qui puis-je contacter ?

Pour toute question concernant la formation de lutte contre les VHSS, vous pouvez consulter cette page du site Internet du CNM : <https://cnm.fr/focus/egalite-et-inclusion/>
Ou bien contacter directement nos collègues du service égalité et inclusion : protocolevhss@cnm.fr

Je me suis inscrit ou inscrite à une formation auprès du CNM et j'ai une question à ce sujet, qui puis-je contacter ?

Pour toute question concernant les formations organisées par le CNM, merci de contacter directement nos collègues du service formations : formations@cnm.fr / 01 88 83 85 40.

Nous contacter



Depuis le tableau de bord de votre espace professionnel

➔ En cliquant, en haut à droite de la page, sur « Nouveau message »



Par mail

affiliation@cnm.fr



Par téléphone

➔ Du lundi au vendredi, de 14h à 17h

➔ Au 01 83 75 26 79

Le service affiliation ne répond pas aux questions liées à la déclaration de taxe, une demande d'aide ou d'agrément de crédit d'impôt.

Pour joindre les services concernés, vous pouvez contacter chaque service via la messagerie de votre espace professionnel ou par mail aux adresses suivantes :

➔ taxe@cnm.fr

➔ aides@cnm.fr

➔ crédit d'impôt à la production phonographique
cipp@cnm.fr

➔ crédit d'impôt au spectacle vivant cisv@cnm.fr

➔ crédit d'impôt en faveur de l'édition d'œuvres musicales ciem@cnm.fr

Centre national
de la musique

cnm